



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 5813

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la pratique des numéros surtaxés qui a pu être constatée par nos concitoyens lors de leurs appels téléphoniques passés auprès de certains services publics ou sociaux. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des services relevant de son secrétariat d'État imposent les numéros surtaxés et si tel est le cas, s'il est dans son intention de revenir à la gratuité des appels reçus, dans le souci de ne pas grever le budget des concitoyens qui contactent les administrations dans le simple but d'obtenir un renseignement ou d'exposer une difficulté.

Texte de la réponse

Les services relevant du secrétariat d'État chargé de la politique de la ville n'ont pas mis en place de numéros téléphoniques surtaxés. Les citoyens peuvent contacter les administrations par téléphone sur la base de la tarification normale ou par le biais de la messagerie électronique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5813

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5939

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 390